

2020_CT2_219

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Clôture d'Autorisations de Programme

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_219- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 16 novembre 2020

02_1_11

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Clôture d'Autorisations de Programme

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 19 Novembre 2020

16315

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Clôture d'Autorisations de Programme

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) des dépenses d'investissement a été mise en œuvre dès la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les AP/CP servent de support à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Métropole.

Il est nécessaire, à intervalles réguliers, d'actualiser le stock des AP/CP. Cela permet de rationaliser l'encours des investissements et d'afficher, au plus juste dans la gestion, le reste à exécuter des opérations que la Métropole Aix-Marseille Provence devra financer dans les prochaines années.

Dans ce cadre, il convient de prendre une délibération qui permet d'acter la clôture des opérations d'investissements terminées à hauteur des dépenses effectivement constatées, étant précisé qu'aucune autre dépense ne sera réalisée et de sortir du stock d'AP/CP les projets qui ne se réaliseront pas ou qui font doublon avec une autre opération.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

-Aix Pioline Bastide Verdache DI350AP3

Montant de l'AP : 1 100 000 € T.T.C.

Montant réalisé : 0.00 € T.T.C.

CP non ventilés : 1 100 000 € T.T.C

-Plan de Campagne T1 Beaume Baragne + T2 RD6 DI335bAP

Montant de l'AP : 362 776 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_219-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Montant réalisé : 51 253.50 € T.T.C.
CP non ventilés : 311 522.50 € T.T.C.

-Parking persuasion Peyrnier DI625AP

Montant de l'AP : 1 065 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 575 000 € T.T.C.
CP non ventilés : 490 000 € T.T.C.

-Sub « Pôle de compétitivité » convention FUI 2014/2016 DI384AP5

Montant de l'AP : 500 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 462 557 € T.T.C.
CP non ventilés : 37 443 € T.T.C.

-Résorption points noirs bruit – CPER 2015/2020 DI259AP2

Montant de l'AP : 1 000 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 104 284.88 € T.T.C.
CP non ventilés : 895 715.12 € T.T.C.

-Bâtiments administratifs : performance énergétique et signalétique DI441

Montant de l'AP : 350 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 183 289.23 € T.T.C.
CP non ventilés : 166 710.77 € T.T.C.

-Gros entretien Renouvellement matériel technique DI463

Montant de l'AP : 844 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 449 463.92
CP non ventilés : 394 536.08 € T.T.C.

-Gros entretien Renouvellement Piscine DI4612

Montant de l'AP : 950 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 254 894.64 € T.T.C.
CP non ventilés : 695 105.36 € T.T.C.

-Piscine Gardanne : mise en conformité accessibilité DI46025A

Montant de l'AP : 550 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 449 867.43 € T.T.C.
CP non ventilés : 100 132.57 € T.T.C.

-Subvention Fondation Vasarely DI457AP

Montant de l'AP : 783 000 € T.T.C.
Montant réalisé : 740 627.09 € T.T.C.
CP non ventilés : 42 372.91 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_219- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du stock des AP/CP.
- Qu'il convient de clôturer les opérations terminées et d'annuler celle n'ayant pas connu de début d'exécution.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la clôture des opérations d'investissement ci-dessus.

Sont annulés les montants résiduels des opérations d'investissement concernées

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Clôture d'Autorisations de Programme

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 13 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_219-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020